



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0133**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

**Commission permanente du 5 octobre 2020****Décision n° CP-2020-0133**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'opération d'aménagement de la rue de Boutan sur Irigny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

**I - Contexte**

L'accès au pôle sportif et culturel de Champvillard sur Irigny se fait actuellement par le chemin de Champvillard, en impasse, sur lequel se côtoient piétons, véhicules légers et transports en commun. Compte tenu de l'exiguïté du chemin de Champvillard, il est apparu nécessaire de sécuriser cet itinéraire en reportant le trafic de desserte sur la rue de Boutan. Du fait de l'augmentation induite des usages sur la rue de Boutan, une requalification de cette voirie s'avère nécessaire afin, d'une part, de sécuriser la circulation des modes doux, et d'autre part, d'augmenter l'offre existante des parkings de desserte du pôle sportif.

Le périmètre d'intervention comprend la rue de Boutan, depuis le giratoire de la route de Brignais jusqu'aux terrains de tennis et les parkings nouvellement aménagés situés à l'ouest de la rue de Boutan, entre la route de Brignais et la route de Vourles.

**II - Objectifs du projet**

Le projet de réaménagement de la rue de Boutan répond aux objectifs suivants :

- pacifier et sécuriser les déplacements sur le chemin de Champvillard par le report du trafic des véhicules vers la rue de Boutan, y compris les transports en commun,
- augmenter la capacité de stationnement et réaménager les parkings existants en permettant, notamment, le demi-tour des cars,
- sécuriser les déplacements modes doux le long de la rue de Boutan avec l'aménagement d'un espace dédié qui se raccorde aux espaces modes doux de la route de Brignais, au chemin de Champvillard et se prolonge jusqu'au trottoir existant,
- conforter la place du végétal sur le parking (plantation d'arbres),
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

### III - Programme

Le projet se décompose en 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase de travaux : réalisation d'un parking paysager pour les véhicules légers et d'une aire de stationnement et de retournement pour les transports en commun. Ces aménagements ont été provisoirement mis en service en juillet 2020 avant une mise en service complète à l'automne 2020,
- 2<sup>ème</sup> phase de travaux : requalification de la rue de Boutan et création d'une voie verte dans la continuité des aménagements existants. Cette phase de travaux a démarré en juillet 2020 pour une mise en service début 2021.

Le projet prévoit :

- l'aménagement d'un espace modes actifs, d'une longueur de près de 230 m le long de la rue de Boutan. Cet aménagement assurera une continuité d'itinéraire entre :
  - . le trottoir existant le long de la rue de Boutan au sud de l'aménagement,
  - . le trottoir et l'espace modes doux de la route de Brignais au nord,
  - . le chemin de Champvillard, à l'est, sur sa section fermée à la circulation des véhicules ;
- le réaménagement de la rue de Boutan et l'aménagement des accès aux parkings réalisés lors de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux.

L'éclairage public sera réalisé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour le compte de la Ville d'Irigny.

### IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Par délibération du Conseil n° 2018-2935 du 17 septembre 2018, la Métropole a décidé de l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 1 695 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Le recours au marché à bon de commandes pour la réalisation des travaux de la phase 2 et la prise en compte des modifications de phasage liées à la crise de la COVID-19 conduisent à un surcoût de travaux estimé à 250 000 € TTC, à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de réaménagement de la rue de Boutan à Irigny.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 230 000 € TTC en dépenses 2021,
- 15 000 € TTC en dépenses 2022,
- 5 000 € TTC en dépenses 2023,

sur l'opération n° 0P09O5578.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 945 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.**

.